

## Protection sociale et maternité

Les Françaises et les Français connaissent-ils leurs droits pendant la grossesse et après la naissance ?

### Les questions qui se posent pendant la grossesse

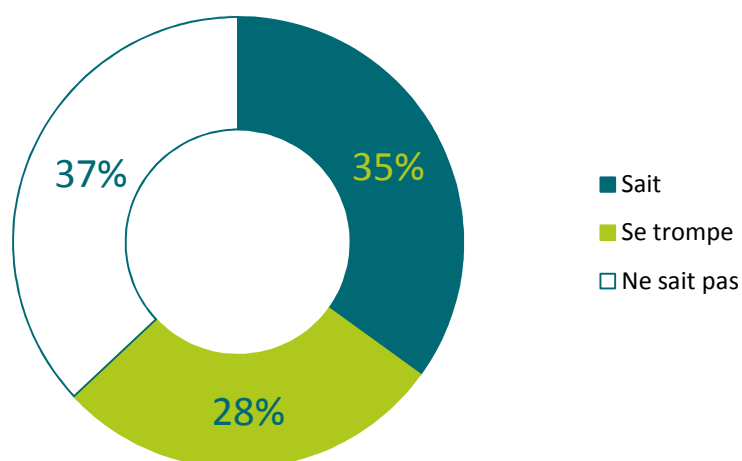
---

#### 1. Qui informer, et quand ?

##### 1. Une méconnaissance du délai imparti pour annoncer sa grossesse à la CPAM

Près de 2/3 des répondantes ne savent pas que le délai est de 3 mois avant d'informer la caisse d'assurance maladie de sa grossesse.

Savez-vous de combien de temps une femme dispose avant d'informer la caisse d'assurance maladie de sa grossesse ?

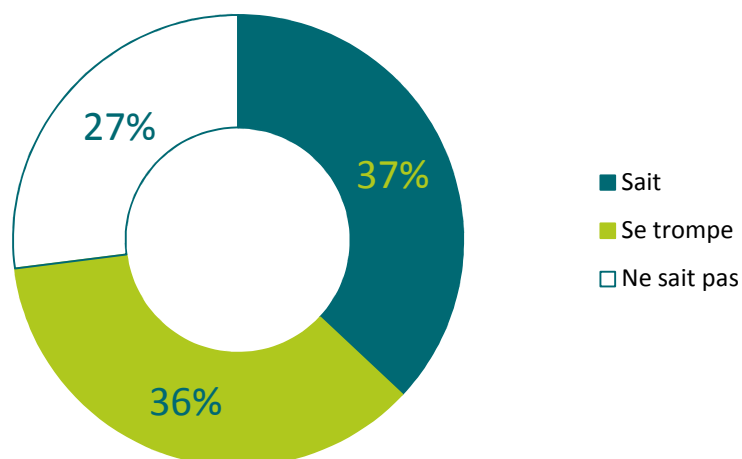


**A noter que 42 % des femmes salariées** contre 12 % des femmes travailleurs indépendants connaissent la bonne réponse. Bien entendu, les déjà mamans sont mieux informées : près d'une d'entre elles sur deux (46 %) connaît ce délai de 3 mois contre 10 % des femmes sans enfant.

## 2. Autre méconnaissance : l'absence de délai imposé pour prévenir son employeur de sa grossesse

63 % des femmes salariées ignorent qu'il n'y a aucun délai imposé avant d'informer son employeur en cas de grossesse.

Savez-vous de combien de temps une femme dispose avant d'informer son employeur de sa grossesse ?

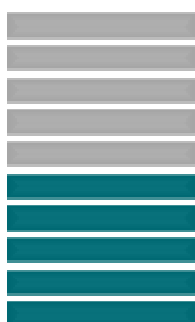


Parmi les répondantes qui s'expriment, **1 femme sur 2 se trompe de réponse**, qu'elles aient ou non des enfants. Par ailleurs, **52 %** des femmes sans enfant avouent ne pas connaître la réponse vs. 18 % des mères de famille.

## 2. Vos droits pendant la grossesse

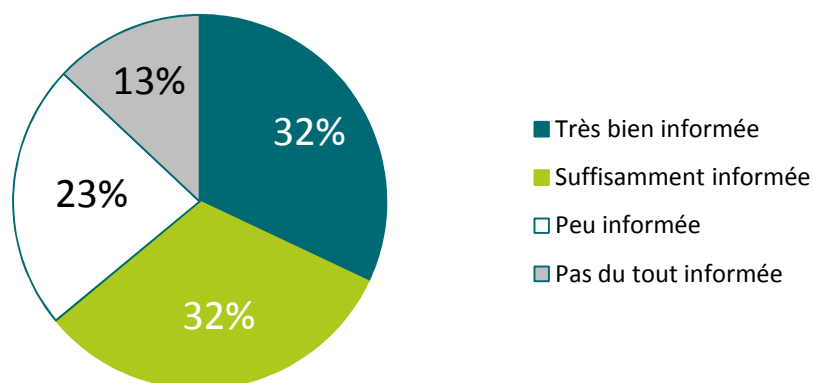
Les femmes se considèrent-elles bien informées ? Pas tout à fait... En moyenne, les femmes évaluent à 5,5 sur 10 le niveau d'information reçu au sujet de leurs droits pendant la grossesse.

5,5/10



Répartition des notes : près d'1 / 3 des répondantes considèrent avoir été peu informées, voire pas du tout informées de leurs droits pendant la grossesse.

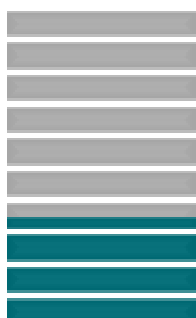
Globalement, avez-vous l'impression d'être ou d'avoir été suffisamment informée de vos droits ?



### 3. A propos du stress induit par les démarches administratives de la grossesse

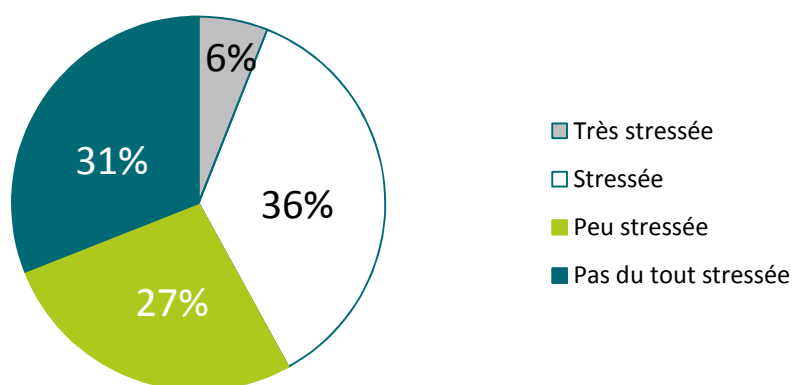
Les démarches administratives liées à la grossesse ne sont pas particulièrement stressantes. Sur une échelle de 1 à 10, les femmes évaluent le stress ressenti pendant leur grossesse à un niveau de 3,5.

3,5/10



Répartition des notes : seules 6 % des répondantes considèrent avoir été très stressées par les sujets administratifs pendant leur grossesse.

Etes-vous ou étiez-vous stressée par les démarches administratives lors de votre grossesse?

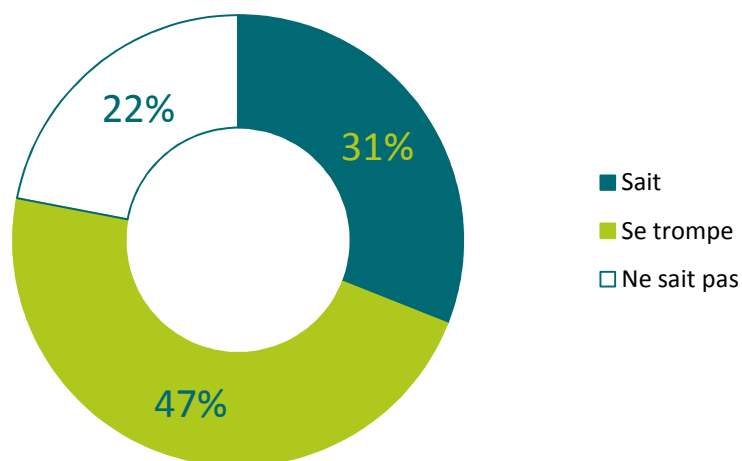


## 4. Remboursement et prise en charge des soins liés à la grossesse

### 1. Une mauvaise connaissance de la prise en charge par la solidarité nationale

Seulement 1/3 des femmes avec enfant interrogées savent que les soins liés à une grossesse sont pris en charge par la Sécurité sociale au taux habituel, puis à 100 % à partir du 6e mois. 43 % pensaient être remboursées à 100 % pendant toute la durée de leur grossesse. Ce qui est inexact.

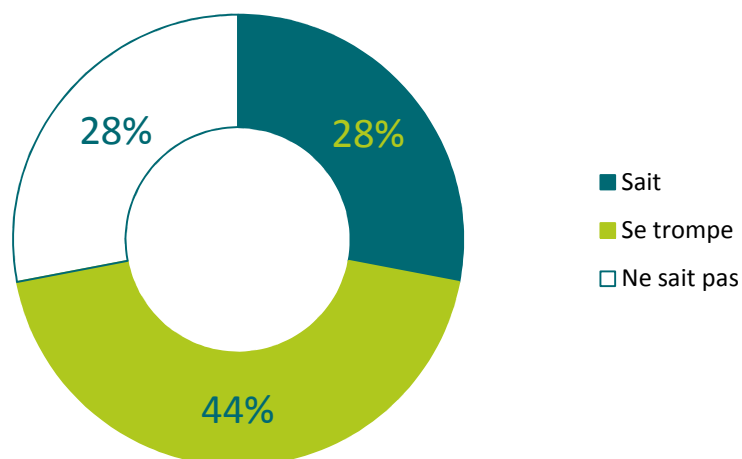
Connaissez-vous le taux de prise en charge par la Sécurité sociale des soins liés à une grossesse ?



### 2. Maternité publique ou privée : des remboursements variables

Seulement 28 % des répondants sont au courant que le remboursement de la Sécurité sociale varie selon le type de maternités (clinique, hôpital), tandis que 44 % pensent à tort qu'il est identique quel que soit l'établissement fréquenté.

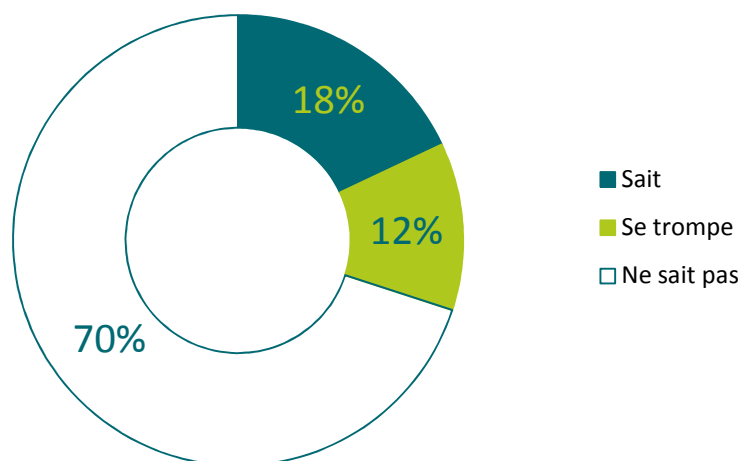
Selon vous, les remboursements de la Sécurité sociale varient-ils selon le type de maternités (clinique, hôpital) ?



### 3. Une méconnaissance du montant maximum d'indemnités journalières versées par la Sécurité sociale

70 % des répondantes salariées avec enfants avouent ne pas connaître le montant maximum d'indemnités journalières maternité versé par la Sécurité sociale pendant le congé maternité. Et seulement 18 % savent qu'il est de 81,27 € par jour.

Connaissez-vous le montant maximum d'indemnités journalières maternité versé par la Sécurité sociale pendant un congé maternité ?

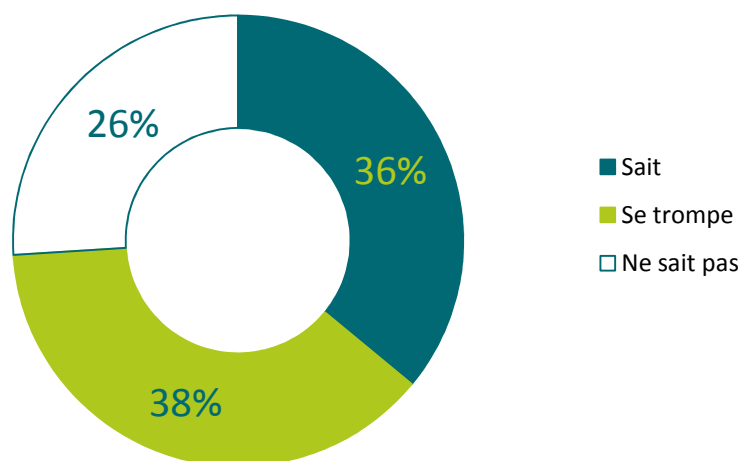


### 4. Une durée de congé maternité qui évolue avec le nombre d'enfants

36 % des répondants savent que la durée légale du congé maternité varie selon le nombre d'enfants (attendus ou déjà nés).

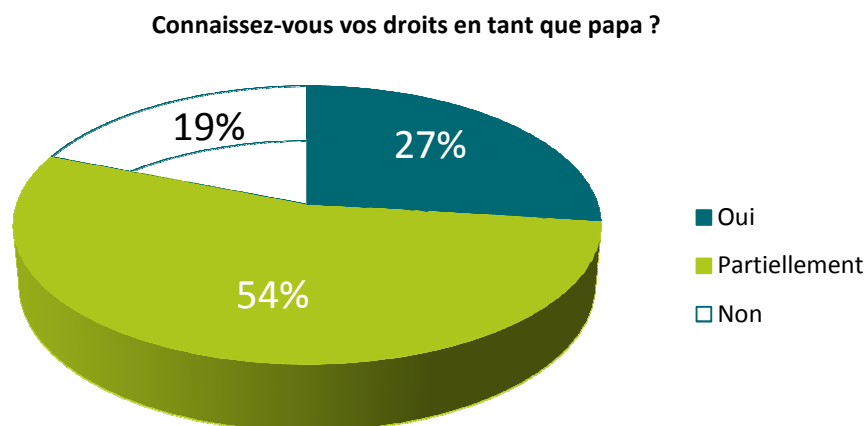
Par exemple, la durée du congé post-natal s'élève à 18 semaines si vous attendez un enfant et que vous avez déjà au moins deux enfants à votre charge. En cas de jumeaux, le congé postnatal s'élève à 22 semaines, de même pour les triplés. Si vous attendez un enfant et que vous avez moins de deux enfants à charge, le congé postnatal s'élève à 10 semaines.

Connaissez-vous la durée légale du congé maternité ?



## 5. Des papas qui se sentent peu informés

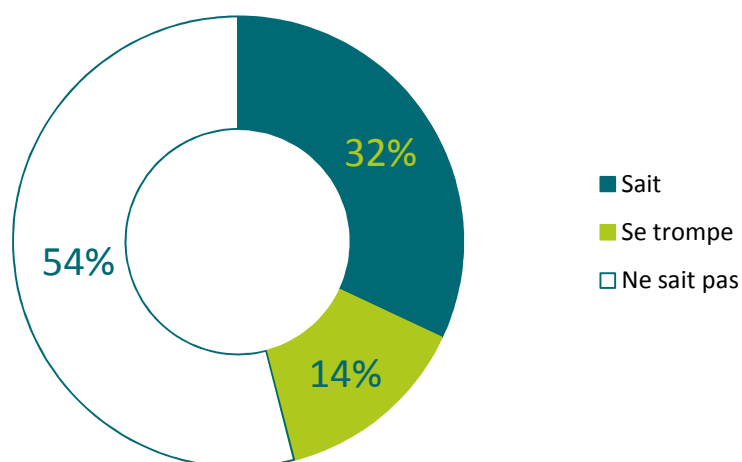
Près des 3/4 des pères (73 %) pensent ne pas connaître ou ne connaître que partiellement leurs droits en tant que papa.



### Un exemple emblématique : le congé paternité

Plus des 2/3 des répondants ignorent la durée du congé paternité (54 %). La bonne réponse ? Le congé paternité accordé aux salariés et aux travailleurs libéraux est identique. Il dure 11 jours.

Savez-vous si, pour le congé paternité, le nombre de jours est identique entre les travailleurs salariés et non salariés ?

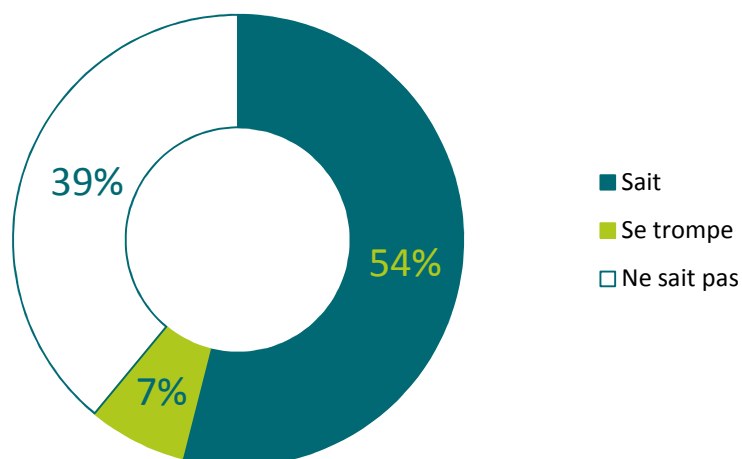


## 6. Les questions qui se posent après la grossesse

### 1. Quelle prise en charge des soins post-partum ?

Un peu plus de la moitié des répondantes qui ont des enfants (54 %) savent que la Sécurité sociale prend en charge 100 % de la rééducation post-partum (et ce, quelle que soit leur activité).

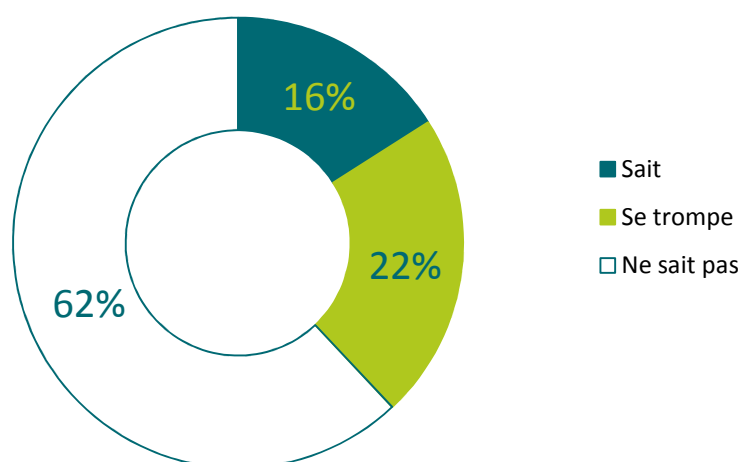
Connaissez-vous le taux de prise en charge par la Sécurité sociale pour la rééducation post-partum ?



### 2. Peu de connaissance du suivi médical obligatoire du nourrisson

Plus de 3 répondants sur 5 (62 %) ignorent qu'un bébé est soumis à 9 examens obligatoires.

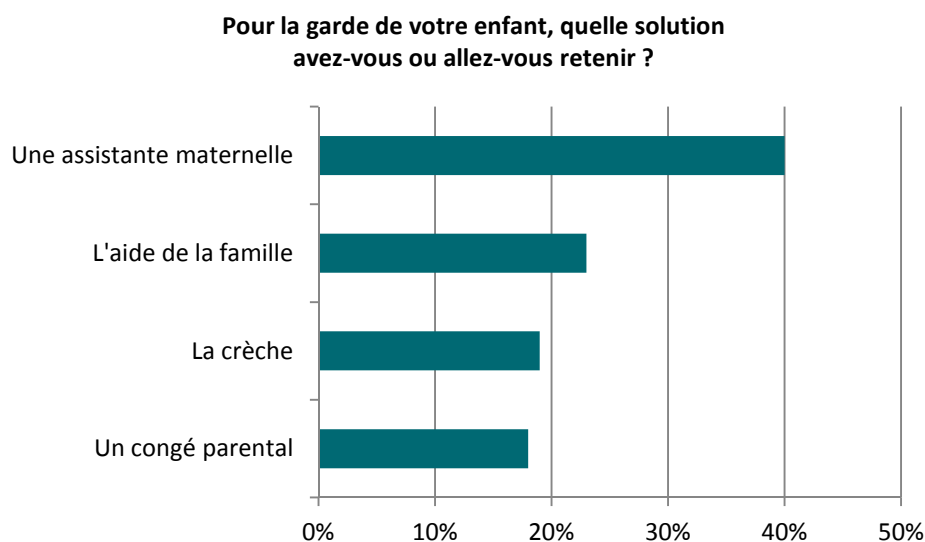
Savez-vous à combien d'examens obligatoires un bébé est soumis ?



### 3. Des solutions de garde au cœur des préoccupations

Le mode de garde le plus cité par les répondants pour leurs enfants est le recours à une assistante maternelle (dans 40 % des cas).

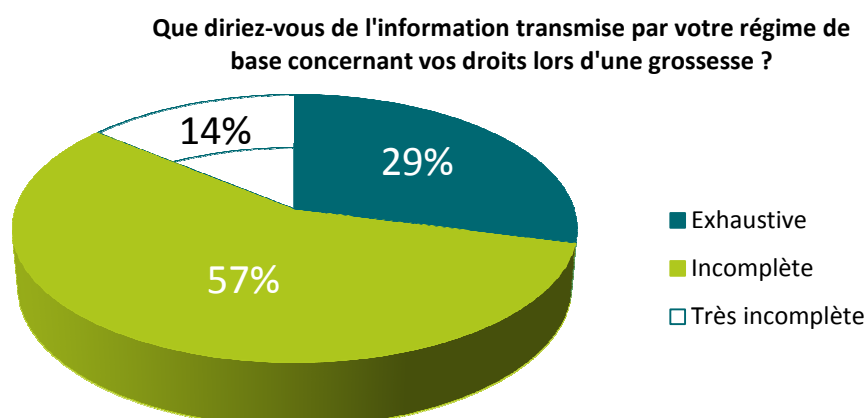
Le congé parental est choisi par 16 % des parents qui ont 1 ou 2 enfants contre 48 % de ceux qui ont au moins 3 enfants à charge.



## 7. Comment être mieux informé : pistes d'amélioration

### 1. Des attentes fortes vis à vis du régime de base

Plus de 7 personnes interrogées sur 10 considèrent que l'information transmise par leur régime de base concernant leurs droits lors d'une grossesse est incomplète, voire très incomplète.

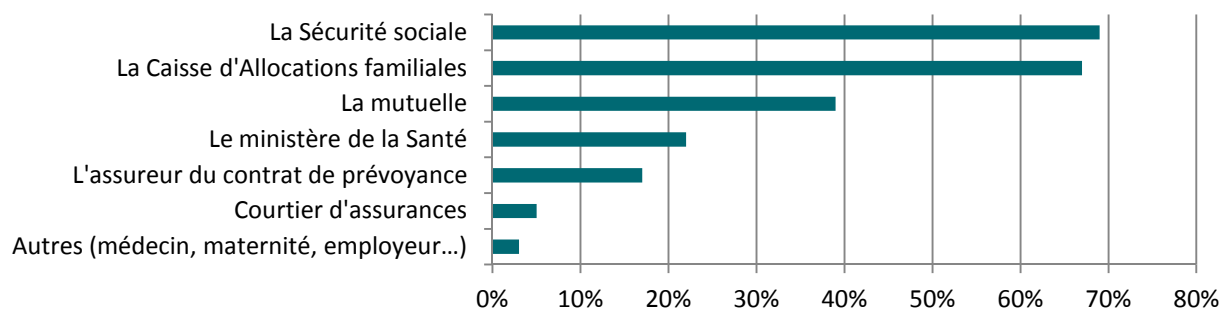




## 2. Des attentes fortes vis-à-vis des pouvoirs publics et de la mutuelle

C'est à la Sécu et à la CPAM que revient prioritairement la mission d'informer les jeunes et les futures mamans sur leurs droits et leurs obligations. Troisième source d'informations souhaitée, la mutuelle obtient près de 40 % de citations.

Selon vous, qui devrait vous informer de vos droits en cas d'arrivée d'un nouvel enfant ?  
% de citations



### Méthodologie

---

Etude menée auprès de 236 adhérents membres du panel Alptis, maison-mère de cmonassurance, du 6 août au 12 septembre 2014. Questionnaire internet auto-administré.